



**Ce document doit encore faire l'objet  
d'une décision du Conseil communal  
le 11 juin 2026**

**RAPPORT N° 10/2026  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Gestion et comptes 2025 du Fonds culturel Riviera (FCR)**

# FONDS CULTUREL RIVIERA

---

## RAPPORT DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DE GESTION CHARGÉE DE L'EXAMEN DES COMPTES DU FCR POUR L'EXERCICE 2025

SÉANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026, À 19H00, À LA TOUR-DE-PEILZ  
AULA DU COLLÈGE COURBET

---

Mesdames et Messieurs les Président·e·s,  
Mesdames et Messieurs les Conseiller·ère·s,

La Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera s'est réunie le jeudi 30 avril 2026 à La Tour-de-Peilz, et a examiné avec attention les comptes ainsi que le rapport d'activités de l'exercice 2025 du Fonds culturel Riviera.

Les membres et les suppléant·e·s suivant·e·s sont présent·e·s :

<b>Blonay - Saint-Légier</b>	Evelyne Claude	<b>Chevallaz Belotti Nicolet</b>	membre membre
<b>Chardonne</b>	Jean-David	<b>Pelot</b>	membre
<b>Corseaux</b>	Roberto	<b>Trüb</b>	membre
<b>Jongny</b>	Corinne	<b>Ansermoz</b>	membre
<b>Montreux</b>	Pierre-André Ruth	<b>Spahn Bär</b>	membre <i>suppléante</i>
<b>La Tour-de-Peilz</b>	André Janina Anne-Marie	<b>Gruaz Rioux Arnaud</b>	membre membre <i>suppléante</i>
<b>Vevey</b>	Carole	<b>Meyer</b>	membre
<b>Veytaux</b>	Valérie	<b>Passera</b>	membre

Les personnes suivantes sont excusées :

<b>Blonay - Saint-Légier</b>	Barbara	<b>Kool</b>	<i>suppléante</i>
<b>Chardonne</b>	Romain	<b>Gillieron</b>	<i>suppléant</i>
<b>Corseaux</b>	Arnaud	<b>Gantenbein</b>	<i>suppléant</i>
<b>Corsier-sur-Vevey</b>	Martine Mireille	<b>Meyer Roth</b>	membre <i>suppléante</i>
<b>Jongny</b>	André	<b>Joye</b>	<i>suppléant</i>
<b>Montreux</b>	Philippe	<b>Morier-Genoud</b>	membre
<b>Vevey</b>	Patrick Guillaume	<b>Fleury Pilloud</b>	membre <i>suppléant</i>
<b>Veytaux</b>	Francine	<b>Jordan</b>	<i>suppléant</i>

---

## ORDRE DU JOUR

1. Liste de présences
  2. Préavis relatif aux comptes 2025 et annexes : comptes et rapport d'activités 2025, liste des institutions bénéficiaires et liste des demandes d'aide à la création / soutien ponctuel 2025
  3. Présidence / vice-présidence / rédaction du rapport 2026-2027
  4. Divers
  5. Prochaine séance
- 

### 1. LISTE DE PRÉSENCES

Mme Janina Rioux, Conseillère communale à La Tour-de-Peilz assurera la présidence de la présente séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Elle s'enquiert de la présence de représentants de la commune de Corsier-sur-Vevey, chargée de la rédaction du rapport. Aucune personne ne se manifestant, M. Jean-David Pelot, Conseiller communal à Chardonne se propose spontanément. La Présidente le remercie pour sa disponibilité.

Après avoir procédé à l'appel, Mme Rioux cède la parole à M. Vincent Bonvin, Conseiller municipal à la Tour-de-Peilz et Président du Fonds culturel Riviera (FCR). Ce dernier souhaite la bienvenue à la Commission intercommunale de gestion du FCR.

Sont également présent·e·s Mmes Colette Rossier, cheffe de service, et Nathalie Rapin-Pezzoli, adjointe, du Service des affaires intercommunales de la Riviera (SAI), ainsi que M. Emanuele Ferrara, adjoint du Service des finances de la Ville de Vevey.

### 2. PRÉAVIS RELATIF AUX COMPTES 2025 ET ANNEXES : COMPTES ET RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025, LISTE DES INSTITUTIONS BÉNÉFICIAIRES ET LISTE DES DEMANDES D'AIDE À LA CRÉATION / SOUTIEN PONCTUEL 2025

La Présidente ouvre la discussion sur les comptes et les annexes, transmis en même temps que l'ordre du jour.

Une première question porte sur les institutions qui se sont vues refuser un soutien pour 17 d'entre elles et une intégration pour une autre, alors que les demandes acceptées sont au nombre de six. Mme Colette Rossier explique qu'il ne s'agit pas de refus basés sur les goûts du conseil administratif (CA) ou du SAI, mais bien d'institutions qui, bien qu'elles aient souvent des projets très intéressants, ne cochent pas toutes les cases permettant de leur attribuer un soutien ponctuel/aide à la création ou d'être intégrées dans la liste des bénéficiaires du FCR. Elle précise également que ces critères sont précisés sur le site internet du SAI et donc à disposition de tout à chacun.

Une deuxième remarque est faite par M. Claude Nicolet par rapport au renouvellement du public et en particulier du jeune public. M. Vincent Bonvin répond que cette remarque pertinente a déjà fait l'objet de réponses par exemple par la fondation du Septembre musical. En effet, plusieurs actions ont été proposées pour favoriser l'accès aux spectacles au jeune public.

À cela s'ajoute qu'il existe des scolaires permettant aux élèves des classes des cercles concernés par le Fond Culturel Riviera d'assister à des spectacles. Mme Rossier ajoute que, quoi que l'on pense du prix des billets, le Montreux Jazz Festival offre d'innombrables opportunités d'écouter de la musique gratuitement soit en concerts off, soit lors d'ateliers publics ou d'autres activités.

Il est rappelé également que le MAG ainsi que la Lanterne Magique offrent des entrées jeunes public à prix réduit ou gratuites. Enfin, la future salle veveysanne « Le Petit Reflet » sera consacrée essentiellement au théâtre jeune public allant ainsi dans le sens d'un renouvellement et d'un rajeunissement du public.

Une question porte sur la facture du SAI et les heures consacrées à la gestion du FCR.

Concernant le forfait de CHF 35'000.- facturé par le SAI, Mme Rossier explique qu'à l'époque et après quelques discussions soutenues, il a été convenu qu'il était plus juste de procéder de cette manière. En effet, si le SAI devait facturer le nombre réel d'heures consacrées au FCR, le montant serait sensiblement plus élevé et les ressources du FCR ont vocation à soutenir les institutions culturelles et non à financer le travail du SAI. Enfin, elle recommande la consultation des rapports d'activités annuels du SAI lesquels précisent notamment la répartition du temps consacré aux principaux domaines d'activités du service.

A la question concernant la baisse de la subvention 2025 accordée à la FSCM (vs 2024), Mme Rossier explique qu'une diminution importante des charges artistiques a été constatée, ce qui a conduit à une adaptation de la subvention.

Les membres de la Commission n'ayant pas d'autres questions, Mme Rioux les invite à passer au vote.

**C'est à l'unanimité que les comptes 2025 et le préavis y relatif sont adoptés.**

### **3. PRÉSIDENTE – VICE-PRÉSIDENTE – RAPPORT 2026-2027**

Mme Rossier rappelle que la présidence, la vice-présidence et la rédaction du rapport, font l'objet d'un tournus par année législative.

Pour l'année législative 2026-2027, la répartition est la suivante :

- présidence : Blonay – Saint-Légier
- vice-présidence : Veytaux
- rapport : Montreux

Il est également rappelé que la commission siège en principe dans la commune de la présidence.

### **4. DIVERS**

Mme Rossier signale qu'il s'agit de sa dernière séance avec la commission de gestion du FCR. Elle est chaleureusement félicitée et remerciée pour tout le travail qu'elle a accompli depuis 25 ans à son poste, permettant au Fonds culturel Riviera de fonctionner parfaitement malgré plusieurs événements dont le Covid-19. Mme Meyer de Stadelhofen prendra sa place à partir de la séance du 29 octobre 2026.

### **5. PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance relative au budget 2027 est fixée :

- **le jeudi 29 octobre 2026, à 19h00, à Blonay - Saint-Légier (salle précisée ultérieurement).**

## CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité, que la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera vous propose, Mesdames et Messieurs les Président·e·s, Mesdames et Messieurs les Conseiller·ère·s :

- **d'adopter les comptes 2025 du Fonds culturel Riviera.**

Au nom de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera

La présidente :  
Janina Rioux

Le rapporteur :  
Jean-David Pelot

Séance levée à 19h50.

Chardonne, le 6 mai 2026